






MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Plateforme numérique SAS : toutes les réponses à vos questions

**Direction générale
de l'offre de soins**

-  Ce webinaire se tient dans le cadre d'un partage d'information souhaité par la DGOS à destination des professionnels de santé afin de faciliter la compréhension et l'utilisation de la plateforme numérique SAS.
-  Dans le cadre de ce quatrième webinaire, nous serons accompagnés par un professionnel, en mesure de vous présenter l'outillage, de faire un retour d'expérience et de répondre à vos éventuelles questions. Nous le remercions vivement de sa participation.

 Nous sommes nombreux ce jour, nous vous remercions donc de respecter ces quelques règles pour faciliter les échanges ...



Si vous ne dites rien, **coupez votre micro** : cela évitera les bruits de fond désagréables pour tout le monde



Une séance de question / réponse est prévue à la fin du webinaire. Merci d'attendre ce moment-là pour poser vos questions. Pour signifier votre volonté de réagir, utilisez la fonction « **Lever la main** ». Tout au long du webinaire, vous pouvez poser vos questions sur le **tchat** afin de ne pas couper l'échange en cours, nous vous répondrons.



Présentez-vous lorsque vous prenez la parole (nom, organisation, ...) et privilégiez des prises de paroles **courtes et efficaces**.

- 1. Présentation du fonctionnement de la plateforme numérique SAS**
- 2. Démonstration de la plateforme numérique SAS**
- 3. Interviews d'un Opérateur de soins non programmés (ONSP) et d'un effecteur**
- 4. Questions / réponses**

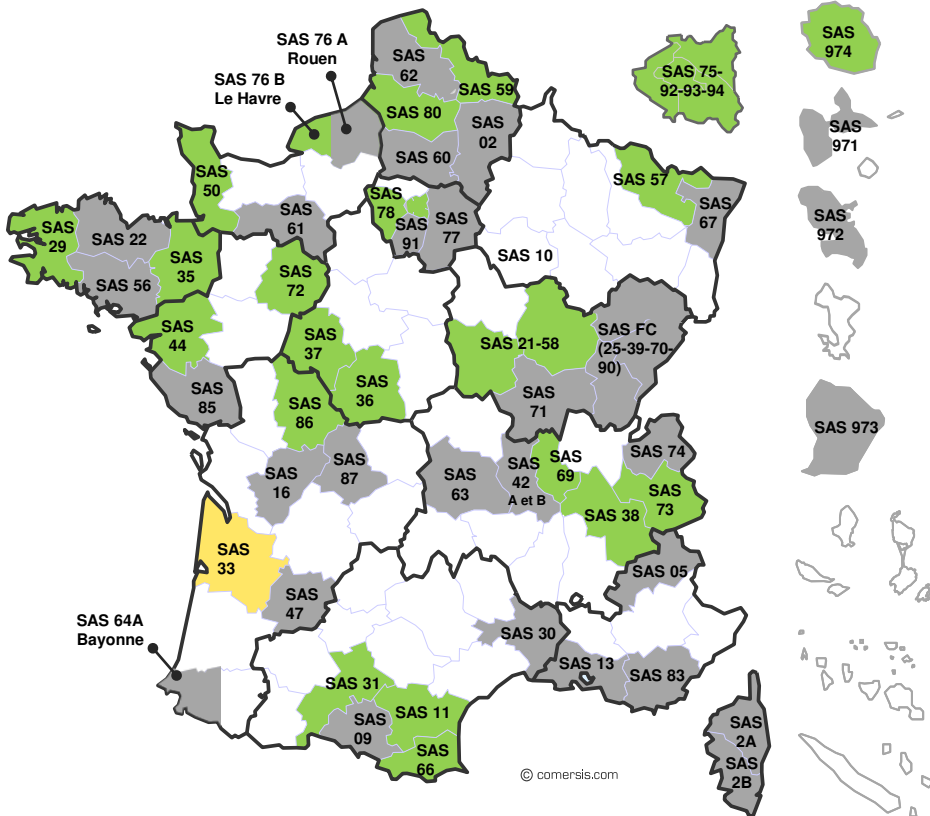
Présentation du SAS et point d'étape du déploiement

Un service universel accessible à tous sur tous les territoires, quel que soit le lieu d'appel, qui doit permettre à chacun d'accéder, d'une part, aux soins urgents, et, d'autre part, aux soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h, dont il a besoin. Il participe ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.


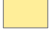

Deux volets clés :


1. **Une réponse aux appels organisée entre médecins urgentistes et médecins généralistes** lorsque l'accès au médecin traitant ou à un autre médecin de proximité n'est pas possible en première intention ;
2. **Une plateforme numérique** destinée aux professionnels de santé permettant de recenser l'ensemble de l'offre de soins non programmée disponible sur un territoire donné et d'orienter un patient vers un des professionnels répertoriés.

Il se traduit par **une régulation téléphonique médicale systématique**. Elle propose une orientation ou un conseil médical, la prise de rendez-vous pour une consultation avec un médecin généraliste dans les 48 heures à son cabinet ou au domicile du patient, l'accès à une téléconsultation, l'orientation vers un établissement de santé, un service d'urgence, la possibilité d'envoi d'un transport sanitaire, l'engagement d'un SMUR ...



Etat d'avancement des territoires

-  SAS en fonctionnement
-  SAS en reconfiguration
-  Conception SAS en cours

- Les 21 projets SAS en fonctionnement ou en cours de reconfiguration couvrent 40% de la population nationale
- Les 30 projets SAS recensés à date pour un lancement en 2022 ou 2023, et ayant reçu des financements, couvrent environ 30 % de la population nationale
-  • L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2023.

© comersis.com

Le SAS s'appuie notamment une plateforme numérique, uniquement à destination des professionnels de santé, dont les objectifs sont de :

- **Présenter l'offre de soins non programmés** exhaustive du territoire ;
- **Faciliter l'accès aux soins et la prise de rendez-vous** dans un délai de 48h.

Elle est développée par l'ANS, sous pilotage de la DGOS et a été co-construite avec les professionnels via la conduite de groupe utilisateurs lancés depuis janvier 2021.

La plateforme est mise en service depuis mars 2021. Un décret qui encadre le traitement des données personnelles a été publié le 22 mars 2022 et bénéficie d'une délibération de la CNIL.

3 types d'utilisateurs

- Régulateurs / OSNP
- Effecteurs
- Administrateurs (DGOS, ARS, pilotes SAS, etc.)

2 fonctionnalités phares

- Un **annuaire d'offre de soins** (et moteur de recherche associé), s'appuyant sur l'annuaire Santé.fr enrichi
- Un **agrégateur de disponibilités de créneaux** de professionnels de santé via un interfaçage avec les logiciels de prise de rendez-vous (7 éditeurs interfacés à date)

5 fonctionnalités hors périmètre

La plateforme numérique SAS **n'est pas** :

- une plateforme de prise de rendez-vous grand public ;
- une plateforme sur laquelle transite des données de santé ;
- une solution pour la réalisation de téléconsultation ;
- une solution de paiement lié à un acte médical ;
- une solution comprenant un système de messagerie sécurisée de santé.

- Pour orienter un patient vers la filière de ville, je suis dans l'obligation de prendre un abonnement chez Doctolib ? • **FAUX.**
- Les 7 éditeurs pilotes (Clickdoc, Doctolib, Keldoc, MAIIA, Maincare, Medunion urgences, Monmedecin.org) sont les seuls éditeurs identifiés pour travailler avec la plateforme numérique SAS. • **FAUX.**
- En tant que professionnel de santé effecteur, sans solution de prise de rendez-vous, je ne peux pas participer au SAS. • **FAUX.**
- Seuls les professionnels de santé ont accès à la plateforme numérique SAS. • **VRAI.**
- La plateforme numérique SAS récupère tout l'agenda du professionnel de santé qui utilise une solution de prise de rendez-vous interfacée. • **FAUX.**

Les 3 situations pour un médecin effecteur vis-à-vis de la plateforme

1

Je participe au SAS via une solution de prise de rendez-vous à titre individuel, via ma CPTS, via ma MSP

Etapas sur la plateforme :

1. Veuillez cocher sur « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
2. Veuillez cocher sur « Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme »
3. Puis sélectionnez votre (vos) logiciel(s) de prise de rendez-vous.



2

Je participe au SAS via l'agenda de la plateforme numérique SAS à titre individuel, via ma CPTS, via ma MSP

Etapas sur la plateforme :

1. Veuillez cocher sur « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
2. Veuillez cocher sur « Non »
3. Puis cocher : « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS »

3

J'ai une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme mais je refuse de l'automatisation de la remontée de mes créneaux disponibles

Etapas sur la plateforme :

1. Veuillez cliquer sur « éditer » dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux »
2. Veuillez cocher la case « Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS »

Aucun créneau disponible ne remontera vers la plateforme numérique SAS



A ce jour, 32 éditeurs se sont positionnés pour s'interfacer avec la plateforme numérique SAS. Les travaux avec éditeurs se scindent en deux étapes :

- Etape n°1 : **remontée des disponibilités des professionnels de santé vers la plateforme numérique SAS** (l'OSNP peut alors identifier les créneaux disponibles sur la plateforme, mais il contacte le médecin effecteur par téléphone pour finaliser le process) ;
- Etape n°2 : **création d'un flux permettant à l'OSNP de prendre rendez-vous de bout en bout** à partir de la plateforme numérique SAS jusqu'à la solution de prise de rendez-vous pour le compte du patient.

Remarque : si votre solution de prise de rendez-vous n'est pas encore interfacée avec la plateforme numérique SAS ou que vous n'avez pas de solution de prise de rendez-vous, alors vous pouvez mettre en visibilité des créneaux directement via l'agenda disponible sur la plateforme.

Statut d'avancement des travaux	Développements finalisés sur la prise de rendez-vous de bout en bout (étape n°1+2)	Développements finalisés uniquement sur la remontée des créneaux (étape n°1)	Développements en cours de la part des éditeurs (sur les cas n°1 et n°2)
<p>Liste des éditeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doctolib ; • Keldoc ; • MonMédecin.org. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clickdoc ; • MAIIA ; • Maincare-BFC ; • Médunion Urgences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Anamnèse, 48h Chrono, CPTS rendez-vous, Made for Med, Medaviz, Ubiclic ; Accueil Pro, Agenda en ligne, Ma Question Médicale, SMS In Situ ; Agenda 5, Callibri, Klikodoc, MBT (SYPPS), Urgences Chrono ; Consultaway, CPTS+, H24 Care, Livi, MAELA, Maincare (autres), Médicalib, Mes Docteurs, MIPIH, Téladoc.
<p>Impact si j'utilise ces solutions</p>	<p>✓ L'OSNP peut prendre directement rendez-vous pour le compte du patient via la solution/</p>	<p>× L'OSNP finalise la prise de rendez-vous par téléphone.</p>	<p>× L'OSNP n'a aucune visibilité sur la disponibilité, il n'est donc pas en capacité de prendre un rendez-vous (par téléphone ou via la solution).</p>

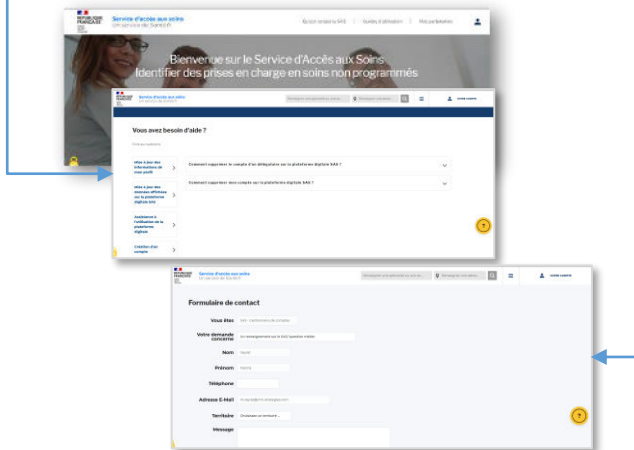
Environnement de formation

- Guides utilisateurs pour chaque rôle : gestionnaire de compte ; régulateur / OSNP ; effecteur de soins ...
- Vidéos de démonstration
- Fiches synthétiques



Support

- Formulaire d'assistance
- FAQ



1. Présentation du fonctionnement de la plateforme numérique SAS
2. Démonstration de la plateforme numérique SAS
3. Interviews d'un Opérateur de soins non programmés (ONSP) et d'un effecteur
4. Questions / réponses

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Service d'accès aux soins
Un service de Santé.fr

Qu'est-ce que le Service d'Accès aux Soins | Espace de formation | Nos partenaires

VOTRE COMPTE

Bienvenue sur le Service d'Accès aux Soins
Identifier des prises en charge en soins non programmés

Renseigner une spécialité ou une structure

Renseigner une adresse

?

1. Présentation du fonctionnement de la plateforme numérique SAS
2. Démonstration de la plateforme numérique SAS
3. Interviews d'un Opérateur de soins non programmés (ONSP) et d'un effecteur
4. Questions / réponses



1. Présentation du fonctionnement de la plateforme numérique SAS
2. Démonstration de la plateforme numérique SAS
3. Interviews d'un Opérateur de soins non programmés (ONSP) et d'un effecteur
4. Questions / réponses

Lien plateforme numérique SAS	https://sas.sante.fr/
Lien décret données personnelles plateforme numérique SAS	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045389132
Lien page web du Ministère de la Santé et de la Prévention	https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/le-service-d-acces-aux-soins-sas/article/tout-savoir-sur-le-sas
Adresse mail pour toute question	Pour tous compléments d'information ou questions, vous pouvez adresser vos questions à dgos-sas@sante.gouv.fr